

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **1^{er} avril 2025** au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé et via la plateforme Microsoft Teams. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Patricia Banville (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Frédéric Côté (administrateur, vice-président)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Pascale Déry (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Chantal Dufort (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Katia Gagnon (administratrice, membre non-votant)	<input type="checkbox"/>
Monsieur Guy Giroux (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Claudie Malouin (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Madame Carline Minville (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Julie Pariseau (présidente)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Roussy (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Synnott (directrice générale)	<input checked="" type="checkbox"/>

INVITÉS :

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau, présidente. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2504-033

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Guy Giroux, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Madame Pascale Déry informe la présidente qu'elle quittera la séance lors de l'audition des points 2.1 et 7.1.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2504-034

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** par, madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal : La directrice générale informe les membres du conseil que le manuscrit contenant les textes des élèves au concours sur la démocratie scolaire a été récemment reçu par le ministre de l'Éducation. Comme le CSSCC reconnaît l'intérêt que le ministre porte au dossier de l'intimidation et de la violence à l'école, il lui a suggéré d'initier un concours semblable à l'échelle nationale. Un tel événement contribuerait à sensibiliser le milieu à la question de l'intimidation.

1.7 Compte-rendu du comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.8 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Le président du comité des ressources humaines, monsieur Frédéric Côté, informe l'assemblée qu'une rencontre s'est tenue le 24 mars dernier où les membres ont discuté du code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux et du mandat de négociation de l'entente locale des enseignantes et des enseignants. Ces deux points figurent à l'ordre du jour de la présente séance. Le comité recommandera au CA de mandater la direction générale et le directeur du Service des ressources humaines à négocier l'entente locale selon les règles en vigueur et sur les points contenus au projet de résolution.

1.9 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre n'a été tenue

1.10 Période de questions du public

Aucune question du public

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Josée Synnott, directrice générale, présente l'état de la question. Madame Pascale Déry quitte la séance, il est 18 h 45.

2.1 Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux

ATTENDU QUE la Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel (projet de loi 47) est entrée en vigueur le 5 mars 2025;

ATTENDU QUE cette loi impose à chaque centre de services scolaire (CSS) l'obligation de se doter d'un code d'éthique applicable aux membres de son personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux;

ATTENDU QUE ce code d'éthique doit inclure les pratiques et conduites attendues ainsi que l'obligation de signaler sans délai tout manquement aux dispositions du code pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves;

ATTENDU QUE le code d'éthique doit être adopté par le conseil d'administration du CSS au plus tard 30 jours après l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 4 avril 2025;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a fourni un modèle de code d'éthique, lequel peut être adopté tel quel et bonifié selon la réalité et les besoins du CSS;

CA-2504-035

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, monsieur Guy Giroux, **ET APPUYÉ** par, madame Julie Pariseau, il est résolu à l'unanimité, **D'ADOPTER** le code d'éthique applicable aux membres du personnel et aux personnes œuvrant auprès des élèves, basé sur le modèle ministériel, avec les ajustements pertinents aux réalités du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

DE DIFFUSER le code d'éthique sur le site Internet du CSS conformément aux exigences légales;

DE MANDATER la direction générale pour assurer la diffusion et la mise en application du code d'éthique auprès des personnes concernées.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

4.0 SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Aucun point

5.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

6.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun point

7.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Mandat de négociation de l'entente locale des enseignantes et des enseignants

ATTENDU le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs;

ATTENDU QUE Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic détermine le cadre de la négociation des conventions collectives dans le secteur de l'éducation;

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre le comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) prévoit des matières dont l'objet est négocié et agréé à l'échelle locale ou régionale, conformément à la Loi sur le régime des négociations des conventions collectives dans les secteurs publics et parapublics;

ATTENDU QUE l'entente nationale précitée pour les années 2023-2028 amène des modifications invalidant de façon considérable les dispositions de matières locales;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit procéder à la négociation des matières locales et des arrangements locaux dans le respect du cadre légal et des directives applicables;

CA-2504-036

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Guy Giroux, **ET APPUYÉE** par, madame Julie Pariseau, que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs délègue à la direction générale et à la direction du Service des ressources humaines, le pouvoir de négocier et de conclure selon les règles en vigueur, au nom du centre de services scolaire, les ententes locales et arrangements locaux sur les points touchants :

- L'harmonisation des textes aux dispositions nationales et législatives;
- La modernisation des textes selon la nouvelle terminologie et les pratiques;
- L'allègement de la lourdeur administrative.

Qu'un retour soit effectué à une prochaine séance du conseil à l'effet de dresser un compte rendu des négociations et des conclusions liées à l'entente.

Madame Pascale Déry est de retour en séance, il est 19 h 25.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

8.1 Fourniture de deux camions à tarière pour le programme Montage de lignes électriques et de télécommunications au centre Micheline-Pelletier

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU l'avis d'appel d'offres a été diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) **APPEL D'OFFRES NO 408A2425-001** en date du 5 mars 2025 afin d'octroyer un contrat à un fournisseur pour l'achat de deux (2) camions à tarière;

ATTENDU le résultat de l'ouverture des soumissions, le fournisseur Domaine du Diesel a été le seul soumissionnaire et l'analyse des documents s'est avérée conforme;

ATTENDU la confirmation de la demande d'aide financière de 3 111 339,00 \$ octroyée dans le cadre de la mesure 50580 - Financement de l'équipement de la formation professionnelle;

ATTENDU que par le passé, le fournisseur Domaine du Diesel avait déjà fait l'objet d'un contrat du même type et considérant les recommandations du CÉGER en faveur de ce fournisseur, le Centre de services scolaire procédera à un contrat avec Domaine du Diesel;

ATTENDU l'accompagnement et l'approbation de l'inspection mécanique conforme à venir du Centre de Gestion de l'équipement roulant (CÉGER);

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire;

CA-2504-037

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Frédéric Côté, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, il est résolu de procéder à l'achat de deux (2) camions à tarière avec le fournisseur Domaine du Diesel, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à cette acquisition au montant maximum de trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$) avant taxes.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

10.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

11.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

11.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

Madame Julie Pariseau, présidente du conseil d'administration tient à souligner la qualité de l'infolettre du CSSCC qui contient beaucoup d'information pertinente et elle tient à féliciter l'équipe de l'infolettre pour la qualité de cet outil de communication

Elle rappelle également aux membres qu'ils ont jusqu'au 20 avril pour remplir le questionnaire de l'ENAP portant sur l'intelligence collective.

Enfin, la présidente annonce également qu'elle a reçu la lettre de démission de M. Sylvain Leblanc, administrateur à titre de membre de la communauté. Cette démission est effective dès la réception de sa correspondance. Un poste de membre de la communauté est donc présentement vacant.

11.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

Madame Josée Synnott mentionne que la finale régionale de Secondaire en spectacle se tiendra le 5 avril prochain à l'école de l'Escabelle à Cap-Chat.

Elle fait part également que la semaine portant sur l'intimidation et la violence est terminée, une initiative du ministre de l'Éducation. Plusieurs publicités ont été diffusées tout au cours de la semaine.

La directrice générale informe les membres du conseil d'administration que l'organisme *Vivre en Gaspésie* prépare une activité de recrutement à Québec, Longueuil et Montréal. Le CSSCC sera présent lors de la tournée, car une employée participe à la tournée *Vivre en Gaspésie*.

En terminant, madame Synnott annonce qu'elle a récemment participé, en compagnie du directeur de la formation générale aux adultes et formation professionnelle, M. Luc Chrétien, au symposium concernant la stratégie de construction navale qui s'est tenu du 25 au 26 mars dernier. La présence du CSSCC a permis de se positionner pour le futur afin d'assurer un leadership dans l'offre de formation à venir.

11.3 Nouvelle du comité de parents

Madame Chantal Dufort dresse un bref résumé de la dernière rencontre du comité de parents qui s'est déroulée le 11 mars dernier. Il a été question, des élèves EHDAA, en présence de madame Katia Gagnon, directrice des services de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires. Il a été question également d'un partenariat avec le camp de jour et la MRC de la Côte-de-Gaspé pour la prochaine saison estivale. Les membres ont aussi discuté du financement des services de garde, notamment pour les élèves avec des besoins particuliers.

En terminant, madame Dufort a annoncé que le comité présentera des demandes de reconnaissance pour souligner l'implication et la participation des parents auprès des conseils d'établissements.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12.1 Aucune question du public

13.0 FIN DE LA RENCONTRE

13.1 Levée de la rencontre

CA-2504-038

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, il est résolu de lever la séance.

Il est 20 h 05.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général